

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT – SABLON - LAMANDÉ - FOURNIS J. - DANIEL - PÉRÈS - DAGORN - MORINIÈRE - FOURNIS A. - SOURIMANT - HENAFF - GUEHL – ALLAIN – LAMBLA – PETIBON - THIBAUT - LEMAIRE – BAGUE - ADAM - FUSTEC - BOZEC - GENDROT.

Absents avec procuration :

- LE GALL donne procuration à JEFFROY
- NOËL-LE SIDANER donne procuration à DANIEL
- LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
- PRIGENT donne procuration à GENDROT

Secrétaire de séance : SOURIMANT

Concernant l'adoption du P.V. du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, Bruno FUSTEC fait remarquer que dans la motion concernant les CNI, il est noté : « la commune, ancien chef-lieu de canton... ». La commune est toujours chef-lieu de canton.

➤ **LANNION TREGOR COMMUNAUTÉ – ENSEIGNEMENT MUSICAL ET CONTINGENT INCENDIE – ATTRIBUTION DE COMPENSATION :**

▪ **Enseignement de la musique :**

Le transfert a été acté au 1^{er} janvier 2016.

Hélène SABLON spécifie que c'est une volonté dans le projet de territoire d'améliorer l'accès de l'enseignement musical à tous les enfants.

La commune perçoit un loyer pour les locaux mis à disposition de l'enseignement musical : 4 480 €.

Participation demandée 1 € par habitant pour les communes les plus éloignées et 2 € par habitant pour les plus proches.

Pour Plestin : A.C. = 8265 € à laquelle il faut déduire le loyer de 4480 € pour 2017.

▪ **Contingent incendie :**

Critères de répartition :

- 10 % en fonction de la population
- 20 % en fonction du potentiel large
- 70 % en fonction nombre d'intervention sur la commune

En 2015, PLG avait 71 986 € comme contingent pour arriver en 2026 à 118 676 €, répartie sur 10 ans. PLG percevra ainsi un bonus pour encouragement au volontariat de 19 066 € en 2017.

Isabelle ADAM demande au Maire pourquoi il s'est abstenu lors du vote de la CLECT.

M. le Maire dit qu'il n'avait pas assez d'informations pour prendre la décision.

Marcel GENDROT fait remarquer une augmentation de 65 % pour Plestin, 10 % pour Perros, et – 35 % pour Lannion.

Jean-Claude LAMANDÉ souligne la population âgée de Plestin et le fait que nous sommes une commune littorale, ce qui fait que nous avons plus d'interventions.

Vote : 5 abstentions (ADAM - FUSTEC - BOZEC - GENDROT - PRIGENT), 0 contre

M. le Maire ajoute que la compétence RPAM a été actée. Coût pour Plestin : 7987 €.

Désignation des représentants :

- CLECT : Christian JEFFROY
- CIID : Raymond MORINIERE
- CIAS : 1 représentant par commune : Louissette DAGORN

➤ **CONTENTIEUX COMMUNE / PAUGAM :**

Michel DANIEL présente ce contentieux qui concerne le raccordement de la propriété PAUGAM, situé rue de Kergus, au réseau des eaux pluviales.

Les avocats considèrent qu'il peut être fait appel, Groupama prend en charge les frais de procédure et le montant de la condamnation.

Accord du Conseil Municipal pour la procédure d'appel

➤ **BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES CAMPING ET CENTRE NAUTIQUE – DECISION MODIFICATIVE :**

Yvon LE BRIGANT présente ces régularisations d'opérations de fin d'année.

- Commune : 5340 € - régularisation personnel remplaçant
- Camping : 26 € - régularisation frais bancaires
- Centre nautique : 522 € - régularisation chèques vacances

➤ **PROJET PUP – MME MONNET :**

Il s'agit d'une convention entre la commune et Mme MONNET pour le raccordement EDF. La commune fait l'avance (5537,74 €) qui sera remboursé par Mme MONNET.

Accord du Conseil Municipal.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ Salon Eco-rénovation : organisé par LTC et la Chambre des Métiers le 25 mars de 9h30 à 13h à la salle An Dour Meur.

La commune met à disposition la salle.

Le Conseil Municipal trouve la durée du salon un peu courte.

❖ Service Enfance Jeunesse :

1) Projet de petit déjeuner à la garderie pour les enfants arrivant entre 7h15 et 7h45.
Coût total : 7,40 € pour 10 enfants.

Le Conseil Municipal décide de donner une collation pour les enfants présents (essai pour le moment)

2) Désignation délégué à l'ADIJ : Mme PERES

3) Réparation du toboggan à l'ALSH : coût : 1700 €. Accord
Remplacement de l'aspirateur : 450 €
A inscrire au budget.

❖ Annulation de créances :

Loyers de la place Yvonne Le Moigne pour un montant de 12 539 €

A inscrire au budget primitif 2017. Accord du Conseil Municipal.

❖ Budget 2017 :

Autorisation au Maire à engager des dépenses investissement avant le vote du budget à hauteur de 25 % maximum des crédits ouverts au budget précédent, soit 356 940 €.

Accord du Conseil Municipal.

- ❖ Cimetière :
Remboursement d'une concession au prorata du temps passé. Concession acquise en juin 2016 et libérée en décembre 2016. Coût : 362 €. Remboursement de 350 €. Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Assurance Groupama :
Avenant pour prolongation des contrats pour 3 ans. Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Demande de subvention du cinéma Le Douron dans le cadre des 60 ans du cinéma :
Montant des dépenses : 3709 €. Déficit de 800 €. Participation exceptionnelle : 400 €. Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Espace An Dour Meur – contrats de cession de spectacles :
Le Conseil Municipal prend une délibération globale pour autoriser le Maire à signer les contrats.
- ❖ Caisse des écoles :
Avance remboursable de 10 000 €. Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Association « Etoile étincelante » :
Demande de domiciliation à la mairie, précédemment à Bégard. Le Maire souhaite orienter vers Ti an Holl, Maison pour tous. Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Déplacement au Congrès des Maires :
Le Maire souhaite que le Conseil Municipal prenne une délibération d'ordre général pour les frais de déplacement des élus, à hauteur du forfait de remboursement des fonctionnaires territoriaux.
Yvon LE BRIGANT souhaite définir une délimitation géographique minimale pour le remboursement. Elle sera revue en commission.
Le Maire demande la participation des élus lors du Congrès des Maires.
- ❖ Demande de participation à DIWAN Lannion car deux enfants de Plestin-les-Grèves sont scolarisés dans cette école.
Refus du Conseil Municipal car classes bilingues sur Plestin.
- ❖ LTC transports spéciaux :
Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Offre de paiement par Internet – dispositif TIPI :
Présenté par le Trésorier. Accord du Conseil Municipal.
- ❖ Chaufferie bois :
La CAO a fait le choix du bureau d'études.
3 propositions : le choix s'est porté sur le Cabinet EXOCETH ayant pour architecte Laabfauquert. M.THIBAUT demande si l'emplacement de la chaufferie reste le même.
- ❖ Louise DAGORN fait part de la demande de la Croix Rouge que les Services Techniques posent de nouvelles étagères, ils achèteraient les matériaux.
Jeanne FOURNIS signale le mauvais état du sol.
Yvon LE BRIGANT dit que les associations doivent se prendre en charge, que les bénéficiaires peuvent aider.
M. THIBAUT dit que c'est mieux qu'un professionnel pose le lino mais qu'il serait souhaitable de réunir les deux associations dans un même local.

Le Maire dit que les locaux ne sont pas viables et souhaite réunir les 2 associations.

- ❖ Marcel GENDROT fait part d'une demande de l'association « Peuple des Dunes » d'organiser un Fest Noz le 15 avril à An Dour Meur.
Prix demandé pour la location environ 800 €
Il demande que soit appliqué les tarifs pour les associations plestinaises car Plestin Environnement et Sauvegarde du Trégor en font partie.
M. Jean-Claude LAMANDE demande quel Peuple des Dunes, car il y a des divisions dans l'Association.
Il a été demandé à Plestin Environnement de faire la demande en son nom pour bénéficier des tarifs et ils ont refusé.
Il leur ait demandé un courrier adressé en mairie plus explicatif.
- ❖ Bruno FUSTEC demande à ce qu'il en ait des demandes de CNI.
M. le Maire a rencontré Mme la Sous-Préfète et a exprimé son regret qu'il y aurait peut-être une autre vague de communes a été équipée qu'elle trouve la demande de Plestin-les-Grèves légitime et appuiera notre demande.
Bruno FUSTEC demande également de faire du point à temps car nids de poules dans la rue du stade.
Sur proposition de Bruno FUSTEC, le Conseil Municipal va contacter la production de la série de M6 « Scènes de ménage » afin de recevoir les 2 acteurs « Raymond et Huguette » qui parlent de « Plestin-les-Grèves » dans leurs sketches.
- ❖ Isabelle ADAM remercie l'assemblée pour les messages de sympathie lors du décès de sa maman.
- ❖ Marie-Madeleine PERES présente la demande de Christophe VESLIN d'avoir une régie d'avances de 2000 € avec une carte bancaire (car achat matériel sur internet...)
Isabelle ADAM est contre car elle trouve la somme importante. Yvon LE BRIGANT dit sa confiance dans le Directeur et le personnel, que l'avenir des moyens de paiement est la carte bancaire (d'ailleurs la réservation des places à ADM se fera dorénavant par Internet).
Hélène SABLON signale que c'est une question de principe de faire confiance aux fonctionnaires, que le Trésorerie est chargé de contrôler.
Vote : contre = 1, abstention = 4 (BOZEC – PRIGENT – GENDROT – FUSTEC).
- ❖ Aurore FOURNIS présente la journée « récup-ferrailles » organisée par les parents d'élèves des CM1 – CM2 – CE2 le samedi 28 janvier prochain pour le financement d'une sortie au Puy du Fou.
Elle mentionne que lors du décès de Mme PICHODOU, institutrice des CE1, le SEJ a su prendre le relais des enseignants dans la prise en charge des enfants.
- ❖ Mme BAGUE demande s'il y a beaucoup de monde lors des permanences du commissaire-enquêteur.
- ❖ Jean-Claude LAMANDE précise que la présentation du SAGE de la Baie de Lannion aura lieu le 16 mars à 18h30 à Lanvellec.

Fin de séance à 20h50
Le Maire,
Christian JEFFROY.